

Jeudi 7 mai 2020

Chers Parents,

Comme convenu dans la lettre N°7, je reviens vers vous pour vous apporter les informations supplémentaires connues à ce jour et répondre, dans la mesure du possible, à certaines de vos interrogations.

Procédons par étape :

- **Précisions pour les élèves des classes de 3^{èmes} :**
 - **Le Diplôme National du Brevet, session 2020** : pas d'oral, pas d'épreuve d'examen mais contrôle continu. Les évaluations pendant le confinement ne comptent pas pour la détermination des notes attribuées aux examens nationaux. Cependant, elles feront l'objet d'une appréciation portée par les professeurs sur le livret scolaire afin d'éclairer les travaux du jury sur la motivation et l'assiduité des élèves. La notation se ferait sur 700 points au lieu de 800. Le détail à l'adresse suivante :
<https://www.education.gouv.fr/bac-brevet-2020-les-reponses-vos-questions-303348>
Il reste encore des points à éclaircir. Nous attendons des informations officielles complémentaires.
 - **L'Orientation post 3^{ème}** : Fiches navettes et procédures d'affectation automatique par courrier ou une plateforme Internet ? C'est encore à trancher. Mais pas d'inquiétude, nous veillons. Attention aux informations que vous pourriez récolter sur le net car les établissements privés n'utilisent pas les mêmes applications que le public. Les informations communiquées sont souvent spécifiques aux collèges publics.
 - **Les dossiers de demande de bourses de lycée** doivent nous parvenir mais nous ne savons pas à quelle date. Nous vous les communiquerons dès réception.
- **Pour les élèves des classes de 3^{ème} et de 5^{ème}** : les élèves doivent respectivement passer l'ASSR 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) et l'ASSR 1. Nous étudions actuellement la faisabilité d'un contrôle à distance. L'Education Nationale n'a communiqué aucune directive à ce jour.
Dans l'attente les élèves peuvent s'entraîner sur le site :
<http://preparer-assr.education-securite-routiere.fr/>
- **Pour les élèves des classes de 6^{ème} et de 5^{ème}** : j'évoquais dans la Lettre N°7 la tenue d'un sondage qui nous permettrait de prévoir une organisation pour une éventuelle reprise. Aussi, merci d'adresser un mail le plus rapidement possible et **avant 8h le lundi 11 mai 2020** via Ecole Directe au **professeur principal de votre enfant** afin de répondre à la question :
« Pensez-vous remettre votre enfant au collège à partir du 18 mai ? »

Nous reviendrons par la suite le plus rapidement possible vers vous afin de vous transmettre les conditions et modalités de la reprise. **Ce n'est qu'à ce moment-là que vous devrez ou non vous engager.**

Merci également de nous informer des pathologies de vos enfants qui pourraient les faire rentrer dans les catégories dites à risques. En effet, l'établissement, mettant en œuvre tout ce qui lui est possible pour assurer la sécurité sanitaire, ne pourrait être tenu responsable d'une éventuelle contamination de votre enfant.

Voici les dernières informations que je peux porter à votre connaissance à l'heure où je formule cet écrit. Ce soir, suite à l'allocution du 1^{er} Ministre, nous aurons d'autres informations et devrions savoir, en principe, si le département de l'Ain passe de l'orange au rouge ou au vert, sachant que le retour progressif en collège ne peut se prévoir que si le département est classé vert.

Je ne reviendrai vers vous que lorsque j'aurai des informations précises et officielles comme c'est le cas depuis le début de la crise. En vous remerciant d'avance pour votre compréhension, je vous souhaite un bon week-end du 8 mai et une bonne reprise lundi pour ceux qui reprendront le chemin du travail.

Bien cordialement

Pour l'Equipe de Saint Charles
Le Chef d'Etablissement

REY Sylvie

